



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## Accueil et assistance

Une vie entre  
parenthèse

## Apprentissage du français

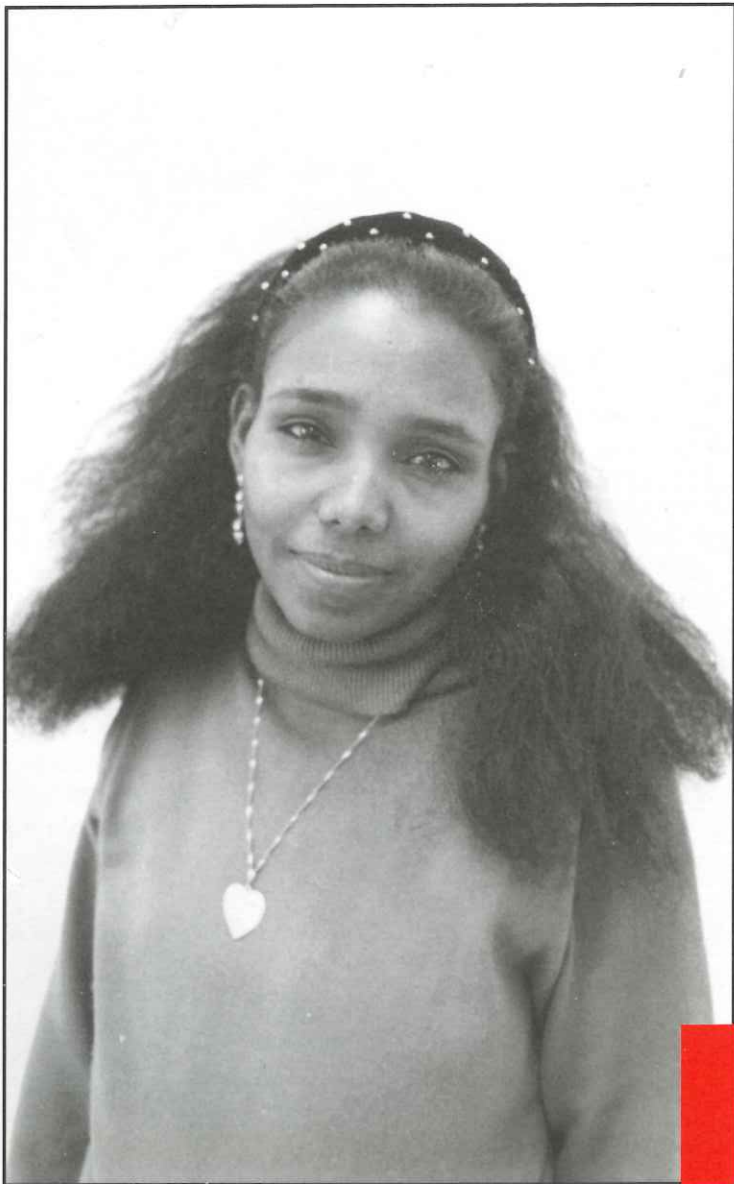
L'arme  
des mots

## Mesures de contrainte

3<sup>ème</sup> victime:  
c'est trop !

Photo: Simone Oppliger

N° 85 - décembre 2001





## VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Fax (022) 807 07 01

E-mail: vivre.ensemble@worldcom.ch

### Comité de rédaction:

Yves Brutsch, Françoise

Jacquemetaz, Françoise

Kopf, Danielle Othenin-

Girard, Christophe

Tafelmacher, Marianne

Waeber

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Vier Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cdt.

401612.290090-6/8440

5 numéros par an

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

## Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

### Solidarité sans frontières

Neugasse 8

3011 Berne

Tél. 031-511 07 70

### BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café-TeaRoom Samawal

1 rue des Armes

2502 Bienne

Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8, Bellevue

2800 Delémont

Tél. 032-422 56 22

Permanence: lundi 14h-18h

### FRIBOURG

Bureau de consultation

juridique Caritas Suisse/Eper

2 rue du Botzet

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 02

Permanence: du lundi au jeudi de 9h à 12h,

2 rue du Botzet à Fribourg

### GENÈVE

Coordination genevoise

de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

### ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

### TESSIN

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6835 Yverdon

Ufficio svizzero

accoglienza profughi

19 via del Sole

6963 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

### NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686

2300 La Chaux de Fonds

Permanence: mardi 19h-20h

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

### VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

27 avenue des Mayennais

Case postale 280

1951 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la

défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

### VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAJE)

4 rue Enting

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

Permanence:

lundi 18h-20h

mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAJE

(pour le centre d'enregistrement)

50 rue de Moutier

1337 Vallorbe

Tél. 021-843 21 25

## Editorial

# Failite de l'intégration, failite de l'ODR

Les réfugiés reconnus s'intègrent mal. C'est une étude de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) commandée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) qui le souligne, et toute la presse. Le 16 novembre dernier, y est allée de son compte rendu pour récapituler les conclusions de cette enquête: l'accès au travail et l'apprentissage de la langue se font mal. Bref, malgré 80 millions de subventions à l'intégration, en plus des frais d'assistance, les résultats laissent à désirer.

Intégration difficile? Voilà bien une vérité de La Palice. Toute notre politique d'asile est orientée vers la dissuasion et l'exclusion. Et l'on voudrait qu'après des années de marginalisation, les rares rescapés de cette logique entrent facilement dans une logique d'intégration?

Quel est le premier message que reçoit un réfugié à son arrivée? Ici, pas question de travailler pour gagner votre vie. Vous devez apprendre à vivre comme des assistés, et vous contenter d'un montant qui n'est que la moitié du minimum vital (voir p. 4). Si vous voulez compléter pour ne pas perdre votre dignité, il vous faudra travailler au noir, ou vous livrer à la délinquance. Et que l'on ne dise pas que le droit de travailler est acquis après les premiers mois, alors que de multiples restrictions subsistent et que certains cantons interdisent pratiquement tout travail.

Parce que notre politique d'asile a d'abord pour but le renvoi, elle ne prévoit pas non plus un apprentissage

intensif de la langue dès l'arrivée, et l'accueil s'arrête souvent à un médiocre b-a ba, laissant à des initiatives privées le soin de se soucier du reste (voir p. 9). Faut-il ensuite s'étonner de difficultés d'intégration?

Quoi qu'on dise, les réfugiés sont des êtres aux multiples ressources. Car il en faut, de la volonté et du courage, pour affronter les incertitudes de l'exil et les difficultés du voyage. Voir à quel point la politique de rejet menée par l'ODR parvient à broyer cette énergie pour transformer nombre de réfugiés en véritables loques humaines aurait de quoi faire hurler, si les médias s'interrogeaient un peu sur les constats officiels.

Au plus fort de la crise, des milliers de Suisses, parfaitement formés dans nos écoles et bénéficiant de leurs racines sociales, se sont retrouvés à l'assurance invalidité après un chômage de trop longue durée. Pourquoi les réfugiés s'intégreraient-ils facilement après des années d'oisiveté forcée?

Le 26 juin 2000, «Solidarité sans frontières», qui fédère les groupes de solidarité avec les réfugiés en Suisse, déposait plus de 18'000 signatures à l'appui d'une pétition demandant la fin de l'interdiction de travailler. Une pétition vite classée par le Conseil fédéral comme par les Chambres. Si l'ODR prenait la peine d'en lire le commentaire, il n'aurait pas besoin de multiplier les études pour comprendre que la failite de l'intégration, est d'abord la failite de sa politique.

Vivre Ensemble

## Une vie au rabais

La dégradation des conditions d'accueil des requérants d'asile constitue un scandale silencieux, car il touche des personnes n'ayant pas ou peu de moyens pour verbaliser leurs souffrances. Dans nos numéros d'avril et de septembre 2000 (cf. VE n° 77, p. 4 et VE n° 79, p. 17), nous avions abordé les baisses d'assistance entrées en vigueur en janvier 2000 à Genève. Il nous a semblé aujourd'hui intéressant de publier des extraits d'un rapport\* de Ludovic Rossel, un civiliste, sociologue de formation, effectué dans le cadre d'un stage au secteur réfugiés du Centre social protestant de Genève. Ce dernier amène une réflexion plus large sur la problématique de l'accueil des requérants d'asile. (red)

**R**éaliser les différents objectifs attribués à l'assistance revient à réaliser la quadrature du cercle. Dans l'idéal, il s'agit pour les autorités d'aménager pour les exilés un cadre de vie dont la qualité est juste suffisante pour être tolérée d'un point de vue légal (respect des droits fondamentaux), tout en restant de peu d'attrait pour les candidats potentiels.

Mais si les réfugiés continuent de venir en Suisse, c'est donc que les conditions d'accueil sont encore trop favorables, et qu'il convient de les rendre plus difficiles. On aboutit ainsi à une suren-

chère dans les restrictions, laquelle mène depuis la fin des années 80 à une diminution drastique des subsides alloués aux requérants. Pour arriver finalement à 426 fr. par mois (logement et assurances non compris) pour un célibataire.

### Mal de vivre et maux divers

Dès lors, les perspectives sur le plan de la vie quotidienne et des projets d'avenir sont des plus restreintes: inactivité, nourriture pauvre et peu variée, loisirs presque inexistantes en dehors de la télévision et de la promenade, cadre de vie imposé et immuable (logement, aménagement). Le mal-vivre engendré par ce contexte de vie est considérable. Il est également inattendu pour des individus qui n'imaginaient pas «*souffrir dans leur tête*» au pays des banques et des droits de l'homme. Les effets (qui se

### Grande baisse, petite victoire Ou comment compenser les inégalités

Le chef du Département genevois de l'action sociale et de la santé a bien entendu les revendications de la Coordination Asile genevoise, qui insistait particulièrement sur la situation difficile des personnes fragilisées. En effet, le 25 septembre dernier, outre un fond spécial pour les cas particuliers, il a prévu de mettre en place dès janvier 2002, huit allocations destinées à couvrir des dépenses particulières des requérants d'asile, dont: les régime alimentaires sur indication médicale, la naissance d'un enfant, la «rentrée scolaire», les «couches culottes», le «lait en poudre», les activités de loisirs des jeunes, une aide pour les personnes handicapées et celles en âge AVS, etc. Une manière de compenser la baisse des barèmes d'assistance entrée en vigueur début 2000.

mêlent souvent à ceux du traumatisme dû à la guerre et à l'exil) en sont forts et particulièrement apparents: découragement, passivité, tensions familiales, socialisation, dépression.

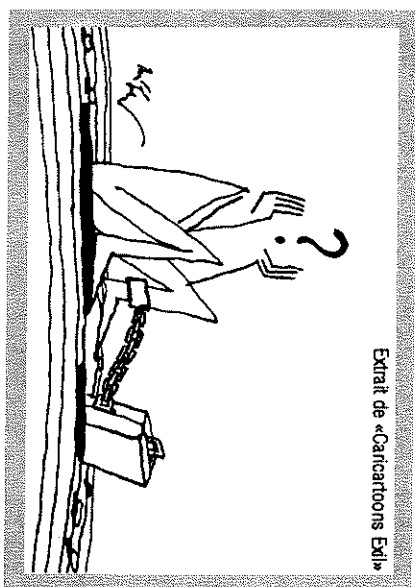
### Perte de maîtrise

En quittant leur région d'origine, les requérants ont abandonné leur statut, leur rôle et leur environnement social. Arrivés en Suisse, ils sont encore dépouillés de leurs ressources personnelles (notamment leur expérience professionnelle et leurs compétences diverses), qu'il leur est impossible de mettre à profit, ainsi que de l'emprise sur leur cadre d'existence et sur le cours de leur propre vie. Dès lors, les conditions d'assistance entretiennent ce qui est perçu comme une non-existence: une attente souvent inutile (puisque'elle ne peut être capitalisée en une ressource utilisable ultérieurement), une vie à part, en dehors du temps.

### Choix limités

La question qui se pose à tout individu dans un tel contexte est évidente: quels sont les attitudes et quels sont les choix qui sont susceptibles d'être porteur/reconstructeur de sens et d'identité? D'un point de vue plus sociologique, le contexte de vie des demandeurs d'asile en Suisse est structurellement semblable à celui des pensionnaires des prisons, des asiles psychiatriques ou des internats: un cadre de vie préconstruit, un aplatissement et une normalisation

des rôles et des statuts, et l'emprise profonde d'une entité extérieure sur la vie quotidienne des individus au travers d'un règlement. Or les options constructrices de sens qui s'offrent à ces catégories de populations sont également semblables: «faire avec» ou résister. La première option peut d'abord mener, à l'extrême, à se montrer plus royaliste que le roi:



Extrait de «Cartoons Exil»

suivre le règlement à la lettre, entretenir une foi en la légitimité des lois de l'asile, et tout faire pour se montrer bon élève en espérant en être récompensé. Néanmoins, les plaintes des enfants, limitées dans leurs possibilités par rapport à leurs camarades d'école, ou encore la comparaison avec les droits et les biens auxquels les résidents ont accès, sont là pour rendre ce choix invivable.

### La débrouille

La seconde option est, elle, toujours plus communément admise, semble-t-il. Et la résistance s'organise en premier lieu dans le cadre de ce qui n'est pas interdit, notamment au travers des réseaux de

compatriotes: échanges, emprunts, achats en France voisine par des amis, dons... Mais la résistance non légale se généralise également: travail au noir, fraude, trafic, etc. Or ce type d'activités, s'il n'est pas toléré du point de vue de la loi, semble l'être de plus en plus d'un point de vue moral lorsque l'on porte attention aux témoignages des professionnels: les conditions étant ce qu'elles sont, il faut être stupide pour suivre le règlement jusqu'au bout. La perte de légitimité de l'institution d'accueil aux yeux de ses propres membres les plus directement en contact avec les «administrés», semble donc être une conséquence annexée des restrictions de l'assistance.

### Le problème se déplace

Si la baisse des barèmes d'assistance permet à l'Etat, a priori, de limiter ses dépenses, c'est en partie au détriment du réseau privé d'assistance, qui a dû faire face à un nombre accru de demandes de financement de la part de certains assistants sociaux, qui font le maximum pour limiter les répercussions négatives des restrictions. Sans qu'il soit possible d'avancer un chiffre, les frais indirects en soins médicaux et en services sociaux divers ont très certainement augmenté.

### Création d'un engrenage

D'un point de vue théorique et mécanique on peut affirmer que la politique des restrictions dans l'assistance entraîne elle-même sa propre légitimité aux yeux d'une population suisse mal informée: les conséquences logiques et inévitables de ces choix (croissance du tra-

vail au noir, de la fraude, de la délinquance...) justifient -selon une logique simple - le recours à d'autres mesures restrictives. Il reste à présent à attirer l'attention sur les rouages dissimulés de l'accueil des exilés en Suisse afin que, dans la presse, les termes tels que «afflux» et «délinquance» par exemple, si souvent liés à la problématique de l'asile, fassent la place à ceux de «précarité» et d'«effets pervers».

Ludovic Rossel

\* «L'assistance aux demandeurs d'asile et aux personnes admises provisoirement: Genève en l'an 2000», Mai 2001. Possibilité de commander le rapport à l'adresse de la rédaction.

### SPÉCIFICITÉ SOLEUROISE

## «La famille ethnique»

Les conditions d'hébergement et de vie des requérants d'asile varient d'un canton à l'autre, voire d'une zone linguistique à l'autre. Au niveau de l'hébergement et de l'assistance sociale, le système législatif suisse présente une spécificité intéressante.

En vertu de l'article 3.4 d'un décret du Conseil d'Etat, l'administration regroupe des personnes requérantes d'asile caractérisées comme étant «de même ethnique» dans un logement commun, puis, assimilant cette origine semblable à un lien familial, elle traite ce groupe d'un point de vue complotable comme «une famille de plusieurs personnes». Ce qui permet aux communes (qui appliquent les directives cantonales) d'allouer à tous les

requérants d'asile les barèmes familiaux d'aide sociale fortement dégressifs et de leur refuser ainsi les prestations individuelles (beaucoup plus élevées) auxquelles ils auraient droit.

### Des familles fictives

Le cas de Madame N. illustre bien cette pratique. Célibataire et sans famille, Madame N., ressortissante bosniaque s'est réfugiée en Suisse en 1995 et vit depuis deux ans dans le deux-pièces d'une maison locative délabrée de trois étages, occupée exclusivement par des requérants d'asile. Agée et malade, elle ne peut travailler et est donc dépendante de l'aide sociale. Elle partage son apparte-

La commune additionne Madame N. les voisines du dessus, et le co-locataire et décrit «qu'ils forment une famille de quatre personnes». Et donc, que Madame N. touchera le montant forfaitaire défini par l'administration cantonale pour les membres d'une famille de quatre personnes, le forfait individuel prévu pour une personne seule étant de 760 francs ! Ainsi le canton peut réaliser des économies, sur les subsides fédéraux alloués pour l'assistance.

### Une première victoire

En mars 2001, nous avons déposé un recours individuel au nom de Madame N., contre cette définition de la famille,

### Genève: recherche scribes solidaires !

Pour mettre sur pied une nouvelle permanence pour aider les requérants d'asile et admis provisoires dans leurs démarches administratives (demande de transformation de permis F en permis B, réponse au courrier de l'IODR concernant le montant du compte de sûreté, demande de naturalisation, etc.), la Coordination Asile recherche des bénévoles qui pourront donner un coup de main aux requérants dès janvier 2002. Les permanences sont prévues les lundis dès le 14.1.02, de 18h à 20h et les vendredis dès le 18.1.02, de 10h à 12h à la Maison de la Croisette, 158 rue de Vernier, 1214 Vernier. Alors si vous avez un peu de temps, appelez le 022/930 00 89. Pour le démarrage une formation sera assurée, ainsi qu'un encadrement par une personne expérimentée.

ment avec un jeune homme également originaire de Bosnie. Deux personnes, une mère et sa fille, de même nationalité que Madame N. occupent l'appartement du dessus. Madame N. touche un forfait d'assistance mensuel de 350 francs. Pourquoi ce montant ?

dont elle-même était victime. Le tribunal administratif du canton de Soleure a admis notre recours en septembre 2001. Madame N. touche maintenant le montant forfaitaire individuel.

Cette décision du tribunal administratif est une première victoire, et nous la considérons comme une étape dans notre lutte pour l'abolition d'un système qui nie l'individualité et la dignité humaine des requérants d'asile qu'elle soumet à une définition spécifique de la famille. Définition fondée non plus sur des liens de parenté, mais sur des critères d'appartenance à une ethnique.

Françoise Kopf  
IGA-SOS-Racisme

## L'ODR s'informe mal

Il est fréquent que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) demande à nos ambassades de procéder à des vérifications. Mais, si nos diplomates sont habiles dans les cocktails entre gens du monde, ils le sont moins pour jouer les Sherlock Holmes. Vivre Ensemble a déjà souvent relevé les coquacs qui en résultent, dès lors que l'ODR tient cette source pour particulièrement fiable. La liste, hélas, ne fait que s'allonger.

C'est ainsi que la section suisse d'Amnesty International a alerté cet été l'ensemble des services de consultations pour requérants d'asile sur le fait que l'ODR, en se fondant sur les renseignements de notre ambassade à Kinshasa, affirmait qu'une certaine prison n'existait pas dans le Bas-Congo, alors que celle-ci est bien connue des chercheurs d'Amnesty. Moralité, méfiez-vous de toute information venant de notre ambassade à Kinshasa.

### Ambassade dans le bleu

Dans une autre affaire toujours en cours, où la même ambassade nie également l'existence d'une prison, celle-ci n'hésite pas, par ailleurs, à affirmer, dans sa réponse du 9 juin 2001, que le père du requérant « n'est pas connu comme ancien ministre ou gouverneur sous Mobutu ». Pas connu de l'ambassade, peut-être, mais bien connu de l'Agence Zaire Presse (bulletins du 8 janvier 1985 et 5 mai 1990), comme du Journal officiel de la République du Zaïre (numéro du 1<sup>er</sup> janvier 1985). On croit rêver. Echaudés par l'expérience, certains juges de la Commission suisse de recours

(GRA) ont heureusement un peu plus d'esprit critique que l'ODR. C'est ainsi que dans une décision du 10 juillet 2001, à propos d'un cas tunisien, la GRA relève que l'ODR s'en est tenu aux constatations faites par l'Ambassade de Suisse à Tunis, selon lesquelles le jugement produit est un faux document, car son numéro n'existe pas au registre du Tribunal. Cependant, de nombreux autres documents ont été produits, qui montrent que ce cas se recoupe avec celui de plusieurs autres co-accusés déjà reconnus réfugiés dans différents pays. Au final, la GRA considère qu'un faisceau d'indices suffisant démontre que le requérant est recherché dans son pays et lui accorde l'asile.

### Un peu d'esprit critique, s.v.p. !

Dans un cas soudanais, où l'ODR s'appuyait également sur des vérifications faites par l'ambassade pour nier la qualité de réfugié du requérant, la GRA relève, dans une décision du 13 décembre 2000, que les informations d'ambassade ne sont qu'un moyen de preuve parmi d'autres, et qu'il convient « tous jours » de les apprécier de manière critique. En l'occurrence, et en accord avec le Haut commissariat aux réfugiés et Amnesty, la GRA considère que les activités politiques du recourant sont bel et bien démontrées et lui accorde l'asile. Et si l'ODR confiait ses enquêtes à Amnesty International ?

Yves Brutsch

## L'arme des mots

L'association « Français en Jeu », née en 1991 dans le canton de Vaud, a pour mission de favoriser l'intégration des immigrés dans notre pays, par ce préalable indispensable qu'est l'apprentissage du français. Dans ce but, elle organise des cours de français gratuits, donnés par des enseignants bénévoles dont elle assure la formation. De plus, « Français en Jeu » développe des activités d'échange interculturel, d'accueil de l'autre.

La raison d'être de notre association est à chercher dans des impératifs de justice sociale, de solidarité et d'intégration réciproque. Pour nous, la politique d'immigration suisse est de l'ordre de l'inacceptable. Face à

ce constat, les initiatrices de « Français en Jeu », ont acquis une conviction. Devant une politique qui paraît difficile à démanteler, il existe un devoir social urgent: atténuer ses effets, les dommages sociaux causés et promouvoir des actions qui engagent des Suisses et des Immigrés.

Des actions qui relèvent d'une politique d'intégration réciproque, où ce ne sont pas seulement les immigrés qui s'intègrent, mais la société tout entière qui se remet en question, se modifie, s'adapte, s'enrichit. Le concept d'intégration réciproque implique que chacun est acteur

au même titre, que personne n'est considéré comme « en dehors, exclu du processus ».

### Apprentissage vital

Le travail d'organisation de cours de français n'est pas en contradiction avec l'action politique. L'intégration ne se résume évidemment pas à l'apprentissage du français ! Notre conviction est cependant que la connaissance du français est nécessaire pour qu'il y ait accès égal à la scolarité, à la formation professionnelle, à l'emploi. Pour une insertion possible dans les syndicats, les partis politiques, les associations di-

### Apprendre...

Pour évoquer l'état d'esprit qui anime « Français en Jeu », voici un poème-témoignage d'Anne Bottani, responsable de la formation des enseignants bénévoles de l'association.

*Apprendre, c'est apprendre ensemble*

*Apprendre, demande d'être des partenaires*

*L'enseignant connaît un certain nombre de choses*

*connaît ce qu'il faut que l'élève ne connaît pas*

*mais l'élève connaît tant d'autres choses*

*que l'enseignant ne connaît pas*

*L'élève mérite le respect*

*Sans prise en compte de ce qu'il est*

*avec ses connaissances, avec ses projets, ses goûts,*

*ses besoins, ses envies et ses peurs*

*l'apprentissage n'est pas possible*

*Enseigner est une histoire d'amour, de reconnaissance*

*Apprendre ne se décrète pas,*

*Apprendre c'est tracer ensemble*

*des chemins dans la nuit, des chemins qui relèvent.*

nément. Il est vrai qu'un enfant de plus à protéger et à nourrir dans un pays où sévit une violence quotidienne, où l'approvisionnement en nourriture, en soins est des plus aléatoires, on ne peut rêver mieux ! Dès lors, et durant près de deux ans encore, nous avons essayé, avec le soutien du HCR qui est une nouvelle fois intervenu auprès des autorités cantonales, d'obtenir une autorisation d'entrée en Suisse pour cet enfant. Une dernière demande formelle a été adressée en juin 2001, sans réponse à ce jour. Finalement, de guerre lasse, et malgré les risques encourus, M. est rentré en Somalie afin d'assumer son rôle de père auprès de sa fille cadette, laissant en sécurité dans notre pays, son épouse et ses trois enfants aînés...

F. Jaquemetta

#### PERMIS HUMANITAIRE

### Le cas par cas

**M**me G., d'origine kosovare, est entrée en Suisse en mars 1988, au bénéfice d'une autorisation saisonnière qui a été renouvelée jusqu'en 1994, année où elle a déposé une demande d'asile en raison des événements qui se déroulaient dans son pays d'origine. En mai 2000, une admission provisoire (permis F) lui a été attribuée dans le cadre de l'«Action humanitaire 2000». Comme elle n'a pratiquement jamais échangé à l'assistance, mis à part les trois mois réglementaires au moment

**Vaud: mandataires bénévoles wanted !**  
Le Service juridique d'aide aux exilés (SAJE) recherche des mandataires bénévoles. Cela implique de consacrer un peu de temps pour venir à l'une de permanences juridiques, tenue par un juriste du SAJE (lundi ou mercredi soir, à 18h) pour des consultations avec les requérants, puis la rédaction de document (recours, réexamen, etc.) à domicile ou au SAJE. Le suivi des dossiers et le contact avec les requérants. Si vous êtes intéressés, appelez le SAJE au 021/351 25 51 de 10 à 12h30.

du dépôt de sa demande d'asile, nous avons donc soumis en mai 2001 une demande de permis B humanitaire pour régulariser définitivement sa situation, auprès des autorités cantonales, lesquelles ont envoyé le dossier à l'Office fédéral des étrangers. Et surprise, cette instance refuse l'octroi d'un permis B sous prétexte que ni une bonne intégration, ni un séjour de longue durée ne constituent une situation de détresse personnelle grave, au sens des critères humanitaires retenus sous l'art. 13 lit. f OIE.

Par ailleurs, il n'est pas tenu compte du fait qu'elle ait travaillé durant près de six ans sous le couvert d'autorisations saisonnières. En conclusion, un séjour de près de quatorze ans en Suisse sans échanger à l'assistance, sa parfaite intégration dans notre pays, son origine kosovare et son statut de femme seule ne sont pas des motifs suffisants pour l'octroi d'un permis B pour raisons humanitaires. Si c'est ça, le cas par cas mis en avant par nos autorités, on n'est pas prêt de régler le problème des sans-papiers.

F. Jaquemetta

## Parole aux réfugiés

ASSOCIATION ARRAPA

Vaud

L'association des réfugiés, requérants d'asile, admis provisoires et apatrides du canton de Vaud (ARRAAPA) a vu le jour le 30 juin 2001. Au contraire des associations regroupant des ressortissants d'une seule et même communauté, l'ARRAAPA veut rassembler des personnes de diverses origines, ayant pour point commun d'être ou d'avoir été en procédure d'asile. L'association regroupe à l'heure actuelle près de 80 membres (majoritairement des réfugiés statutaires). Les Kurdes y sont les mieux représentés (25 membres), alors que les Kosovars, Algériens, Équatoriens, Colombiens, Péruviens, Somaliens et Macédoniens y sont représentés par 3 à 4 délégué(s) chacun. Et l'association entend bien étendre encore sa représentativité, notamment auprès des communautés lamoule, érythréenne et afghane.

**P**our les fondateurs de l'association, les réfugiés et requérants d'asile ont à reprendre leur autonomie après le passage obligé auprès des œuvres d'entraide ou de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Il s'agit donc de reprendre la parole pour se faire connaître de la population suisse, mais aussi de la population étrangère du canton de Vaud. Les réfugiés et requérants d'asile ont à retrouver leur dignité, et faire appel à leurs propres ressources, à leur propre expérience, afin de faire valoir leurs droits comme collectivité.

Il s'agit aussi d'une aide à l'intégration: les membres de l'ARRAAPA sont persuadés que leur apport est fondamental dans la problématique de l'intégration des réfugiés et requérants d'asile. Notamment

au sein même des œuvres d'entraide, où leur expérience devrait être davantage mise à contribution. Un projet allant dans ce sens a été proposé à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

### Un pont entre les communautés

Enfin, un axe non négligeable est celui de la lutte contre l'ignorance, contre la xénophobie entre Suisses et étrangers, mais aussi entre étrangers eux-mêmes. Par des présentations des problèmes de chaque communauté sous forme de conférences, de débats, d'expositions. Par la participation à de grands projets communs, comme l'événement «Vivre ensemble 2003», qui réunira Suisses et étrangers de toutes communautés pour fêter le bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération. Plus modestement, par une fête de fin d'année 2001 qui rassemblera les membres de SOS-ASILE, du Service juridique d'aide aux exilés (SAJE) et de l'ARRAAPA.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant: pour l'ARRAAPA, il ne s'agit pas de rester apolitique! Il s'agit d'être politique au sens large, en menant des actions qui concernent la politique d'asile, des actions de solidarité militante avec les autres communautés.

### Et les divergences politiques ?

Pour éviter toute tentative de «récupération», l'association a eu soin de désigner dans son comité des immigrés n'apparte-

nant à aucun parti de leur pays d'origine. Cela ne va pas sans difficultés. L'ARRAAPA a aussi à lutter contre toute étiquette politique; on essaie de la taxer «d'extrême-gauche», ce qu'elle refuse, estimant que son but n'est pas de «se mêler de la politique des partis»; elle a maille à par-tir aussi, bien évidemment, avec certains militants xénophobes d'extrême-droite.



**Les problèmes actuels**

Ils se traduisent surtout en termes de «manques»: manque de disponibilité chez les membres du comité qui ont tous un travail accaparant. Manque d'un minimum d'argent pour couvrir les frais de port, de téléphone, de déplacement. Manque d'un local propre où pouvoir disposer d'un bureau, d'un ordinateur, etc. Et pourtant la motivation ne manque pas ! Toutes et tous sont persuadé(e)s de pouvoir apporter beaucoup à la Suisse: par leur volonté de s'intégrer en apportant leur culture, leur expérience de vie, leurs richesses propres. Par leur souhait d'une intégration qui considère les réfugié(e)s et requérant(e)s d'asile, comme porteuses et porteurs de valeurs pour un avenir commun.

**Marianne Waeber, d'après une interview de Ilhan Kurt, président de l'ARRAAPA**

**En bref**

TRAUMATISME PSYCHIQUE

**Curieux diagnostic**

**L**a Commission de recours (CRA) est-elle plus compétente que les médecins en matière de santé psychique ? Toujours est-il que dans le cas d'un réfugié kosovar souffrant d'un stress post-traumatique et d'un état dépressif «sévères», et dont le médecin souligne la nécessité de poursuivre le traitement engagé, la CRA croit pouvoir dire dans une décision du 29 octobre

*2001, que «l'on ne saurait considérer que des troubles tels que ceux décrits présenteraient, en cas de renvoi de l'intéressé dans son pays d'origine, un risque pour sa vie ou sa santé».*

Cette tendance à la banalisation s'observe hélas toujours plus fréquemment au sein de la CRA. Nombre de réfugiés profondément traumatisés se heurtent ainsi à des décisions incompréhensibles, dans la mesure où un syndrome de stress post-traumatique est une affection psychique grave qui peut devenir

lourdement handicapante, si elle n'est pas traitée correctement. Or toute une série de sources s'accordent à dire que ces personnes ne trouveront pas, sur place, les soins dont elles ont besoin, les services psychothérapeutiques n'y étant encore qu'embryonnaires et saturés. Le Conseil fédéral l'a lui-même reconnu, à propos de la Bosnie, en réponse à une intervention parlementaire (interpellation Garbani n° 01.3157).

Cela n'empêche pas la CRA d'ordonner régulièrement l'exécution du renvoi, y compris pour des réfugiés de Srebrenica, dont le traumatisme est tel qu'une jurisprudence de principe avait dit, en

**Les médecins réagissent**

*Lors de sa séance du 15 septembre, le comité central de la Fédération des médecins suisses (FMS) a traité de la prochaine révision de la loi sur l'asile. Constatant «les difficultés des autorités compétentes d'apprécier les rapports médicaux de manière critique et impartiale», la FMS demande «instamment» la création d'un service de médecin-conseil «digne de ce nom» auprès de l'ODR et de la CRA.*

**Qui dit vrai ?**

CRÉDIBILITÉ

*«Des allégations sont irraisonnables lorsque, sur des points essentiels, elles contredisent des faits notoire». C'est là une des clés des décisions négatives de l'Office fédéral des réfugiés (ODR).*

**A**pliquée à un réfugié du Congo Brazzaville, qui invoque son arrestation alors qu'il organisait l'accueil de l'ancien 1<sup>er</sup> ministre Kolélas, cela donne ceci: «En l'occurrence, Bernard Kolélas n'a pas tenté de rentrer à Brazzaville le 9 avril 2001, comme l'affirme le requérant, mais plus tard».

La crédibilité du requérant s'effondre. Pourtant, une simple recherche sur le Web combinant «9 avril» et «Kolélas» donne très vite un autre son de cloche. Une dépeche signale qu'une délégation de l'opposition «était attendue à Brazzaville pour lundi soir 9 avril», sans qu'il soit encore clair que la sécurité de Bernard Kolélas puisse être garantie (ANB-BIA, 9.4.01), cependant qu'une note de synthèse sur le «dialogue national» précise: «Il y avait deux grands absents à ce dialogue: M. Pascal Lissouba, ancien Président déchu, et M. Bernard Kolélas, son dernier Premier Ministre. Ce dernier avait tenté de rentrer à Brazzaville, mais en vain. Il a été refoulé à l'aéroport de Ndjili, où il était arrivé le 9 avril 2001».

Oui, des décisions sont irraisonnables lorsque, sur des points essentiels, elles contredisent des faits notoire. Et pourtant, ces décisions existent.

ACTION 2000

Positif mais sans avenir

Dans un document daté du 11 mai 2001, l'ODR a dressé un bilan détaillé de l'«Action humanitaire 2000», par laquelle une admission provisoire était proposée à tous les cas en suspens depuis la fin 1992, soit depuis huit ans.

Au final, ce ne sont pas moins de 15 172 personnes qui ont obtenu ainsi leur permis F. Seules 475 personnes ont été exclues pour délinquance ou asocialité, ce qui montre que ce critère n'a pas été utilisé abusivement comme on pouvait le craindre (VE n°77, p. 10). L'ODR a en effet accepté les deux tiers des propositions que les cantons avaient préavisés négativement.

Une bonne part des procédures en retard ont ainsi été époungées. Reste que l'exigence de huit ans de séjour a fait très mal à ceux qui, sans avoir cette ancienneté, se sont vus rejétés d'un pays dans lequel ils étaient intégrés. En outre, dans une décision de principe prise le 28 août 2001, la CRA a décidé que, malgré ce précédent, elle n'entrera pas en matière sur l'octroi d'admission provisoire à titre humanitaire lorsquela procédure est close. Une décision qui place dans l'impasse de nombreux cas de détresse personnelle liés à des renvois inexécutables.

ALLEZ COMPRENDRE

Libérienne ? Non mais...



«Votre mandante ne provenant manifestement pas du Libéria, il n'y a pas lieu d'examiner la question de l'exigibilité du renvoi à destination de ce pays», écrit l'ODR le 11 avril. Pourtant, au mois de mai à deux reprises, cette femme qui dit avoir été enlevée et violée par les rebelles, et dont plusieurs services attestent les séquelles psychiques, se trouve convoquée pour être mise en contact avec la représentation diplomatique du... Libéria en vue de l'organisation de son renvoi. Stupéfac-

Parole de requérant: entre les dents du lion

C'était le 14 septembre 2001, à la fin d'une audition cantonale: «J'aimerais ajouter ceci», a déclaré ce réfugié guinéen. «Je suppose que la Suisse est un pays de droits. Donc je voulais vous poser la question: si un lion veut manger un animal et que cet animal vitienne chercher refuge chez vous, allez-vous remettre cet animal entre les dents du lion ou le garder ? C'est là ma première question. Si la loi le permet, j'ai envie de travailler et pour gagner ma vie plutôt que d'être à l'assistance. Je ne dis pas cela pour dénigrer les assistants sociaux, c'est juste un souball que je vous exprime. Je voulais aussi, en cas de rejet de ma demande, qu'on me laisse la liberté de choisir la ou je veux partir».

Voilà un homme qui a le sens de la justice et de la dignité. Le problème, c'est que ce requérant ne pourra certainement pas choisir sa destination en cas de renvoi, qu'il n'échappera pas à l'interdiction de travailler, et qu'à voir le taux d'admission des demandes d'asile guinéennes entre janvier et octobre 2001 (octroi de l'asile: 0%; admission provisoire: 1%), il y a fort à parier qu'il se retrouvera bien «entre les dents du lion». Car en définitive, le présupposé de base est déjà vicié: pour les réfugiés, il y a longtemps que la Suisse n'est plus «un pays de droits». Triste leçon de choses.

tion du Centre social protestant de Genève, qui demande le réexamen du cas. Réponse de la CRA: «Je fait que votre mandante ait été convoquée pour un entretien téléphonique avec un représentant de l'ambassade du Libéria est une démarche rendue nécessaire vu la non collaboration de cette dernière quant à son identification et qui devrait permettre de recueillir des indications quant à son réel pays de provenance. Cette démarche ne prouve pas, comme vous le soutenez dans votre courrier précédent, que les autorités considèrent l'ortigne libérienne de l'intéressée comme étant la plus vraisemblable».

Policiers passeurs

FRONTIÈRE VERTE

Ceux qui s'occupent de requérants d'asile entendent régulièrement parler de renvois «non conventionnels», lorsque les autorités suisses ne parviennent pas à organiser un rapatriement régulier. Voici un témoignage, extrait des procès-verbaux d'audition d'un réfugié guinéen, d'autant plus «indésirable», sans doute, qu'il en était à sa 2<sup>ème</sup> demande d'asile et que le taux d'admission, pour les demandeurs d'asile venant des pays d'Afrique de l'Ouest en guerre comme le Libéria, la Sierra Leone ou la Guinée trôtle les 0% depuis de longues années.



Le 29 mars 2001, la police zurichoise est venue à 7h du matin et m'a enfermé jusqu'à 18h30. Dans la nuit, on est venu m'expulser pour l'Italie. Ils m'ont emmené dans la forêt. Un des policiers a sorti son arme

**Contradictions: un mois, c'est un mois**  
Dans une décision du 18 juillet adressée en allemand à un requérant guinéen attribué à Genève, sans doute pour lui faciliter sa défense, l'ODR fait une brillante démonstration de sa sagacité. L'homme a expliqué lors de l'audition sommaire, qu'il est resté déçu «eten Monat lang» au camp Samori à Conakry. Mais lors de l'audition approfondie il a déclaré «eten Monat und einige Tage». C'est parait-il, une contradiction majeure qui démontre le manque de crédibilité de l'intéressé. Et le manque de crédibilité de l'ODR ?

et m'a dit de ne pas me retourner. Il m'a suivi sur 500m, il est reparti et moi j'ai continué. Il m'a dit que j'allais arriver à Bessa en Italie. Là-bas, j'ai vu arriver une jeep militaire. Ils m'ont demandé mes documents, j'ai dit que je ne parlais pas l'italien. Ils m'ont fouillé et m'ont pris 130 000 liras. C'était le change de mes 100 fr. que les policiers m'avaient rendus. Le lendemain la police italienne m'a emmené en voiture pour Como puis pour Lugano en train avec un policier en civil. A mon retour à Lugano, j'ai été arrêté par la police et détenu pendant un mois, et j'ai de nouveau été expulsé en Italie».

Remis une nouvelle fois en Suisse par les Italiens, arrêté à Zurich, il sera encore une fois expulsé par la forêt à la frontière tessinoise, mais à nouveau intercepté et renvoyé sur la Suisse, où le dépôt d'une 3<sup>ème</sup> demande d'asile lui donnera l'occasion de raconter son périple, avant qu'une nouvelle décision de non entrée en matière ne soit prise. La fin de l'histoire n'est pas connue. **Yeb**



## N'oubliez pas Hamid Bakiri !

Après Khaled Abuzarifeh, décédé le 3 mars 1999 lors de son expulsion, les mesures de contrainte ont déjà levé leur lourd tribut à deux reprises cette année: Samson Chukwu, mort et ouïlé le 1<sup>er</sup> mai par des policiers valaisans assis sur lui alors qu'il tentait désespérément de résister à son expulsion, Hamid Bakiri, qui s'est pendu dans sa cellule le 19 septembre dernier à Coire, la veille de son expulsion, dans une totale solitude.

La mort de Hamid pose à nouveau la lancinante question de savoir de la force ou de la contrainte étatique en vue d'exécuter, coûte que coûte, des décisions administratives à la légitimité discutée. Cette fois, contrairement à ce qui est arrivé à Khaled Abuzarifeh et à Samson Chukwu, ce n'est pas la pression physique des policiers qui a entraîné la mort. C'est une chose plus subtile, c'est la manière dont on a ôté tout espoir à Hamid Bakiri, qui l'a poussé à commettre lui-même le geste fatal.

### Ni terroriste, ni criminel

Cet homme célibataire avait trente ans. Il venait d'Algérie, n'était ni terroriste ni criminel. Son histoire est très typique: voici en effet un Berbère qui a voulu déserter l'armée, qui n'a jamais trouvé de vrai refuge dans son périples européen, marqué par des périodes de clandestinité et des demandes d'asile depuis 1993, en Suisse et en Italie.

Au printemps 2001, la demande d'asile a été définitivement rejetée par les autorités suisses. Hamid Bakiri a tenté d'ob-

tenir une prolongation du délai de départ, car il se plaignait de douleurs au pied et il voulait recevoir un traitement médical adéquat. Evidemment, la police cantonale l'a traité de «simulateur agressif». Hamid parle avec un pasteur et se plaint du comportement «indifférent et inhumain» des autorités. Ce dernier essaie aussi d'intervenir auprès de l'Office fédéral des réfugiés, en vain.

### Solitude et isolement

Puis, dans le courant de l'été, la police organise le départ. A deux reprises, les tentatives d'expulsion à Genève se soldent par un échec: Hamid se débat, le pilote refuse de l'embarquer. Personne ne s'inquiète de ces refus. Au contraire, on va «punir» Hamid en l'enfermant dans une cellule minuscule avec fenêtre aveugle à Thuisis (GR), prévue pour les détenus pénaux à l'instruction. Il va y

Action originale: Augenauf a fait paraître, à grand peine d'ailleurs, une annonce mortuaire qui contenait cette interpellation:

*«Le législateur et ses exécutants  
Employés fédéraux  
Policiers communaux  
Policiers cantonaux, police des étrangers  
Juges fédéraux, juges pénaux  
Juristes de la Commission de recours  
Médecins légals, psychiatres  
Directeurs de prison  
Leurs subordonnés et supérieurs  
Tous, une fois de plus  
N'ont fait que leur devoir.»*

rester seul deux mois. La promenade quotidienne: sur un toit de béton grillagé. La nuit, solitude totale: Hamid est la seule âme dans tout le bâtiment. Certes, le courrier n'était pas censuré. Certes, il a pu appeler sa famille en Algérie - deux

heures de conversation au total. Mais, pour le reste, seul le pasteur lui rendait visite, une à deux fois par semaine. Il voit un homme fier et désespéré, réclamaient de l'aide en vain.

### Ignoble, jusqu'au bout

Augenauf et le pasteur ont qualifié ces conditions d'isolement d'illégales et de «torture psychique». Une manifestation le samedi 3 novembre à Coire et une interpellation parlementaire exigent que l'enquête pénale fasse toute la lumière sur les circonstances de sa mort. Le canton des Grisons n'a rien promis dans ce sens jusqu'à présent. Au contraire, pour les autorités cantonales, tout était «correct» et elles ont même refusé de payer les 5'000 francs qu'a coûté le rapatriement du corps auprès de sa famille en Algérie...

Christophe Tatemacher

## Chronique

### SUISSE

**1<sup>er</sup> septembre** Chaux-de-Fonds, création de la coordination nationale des mouvements de sans-papiers.

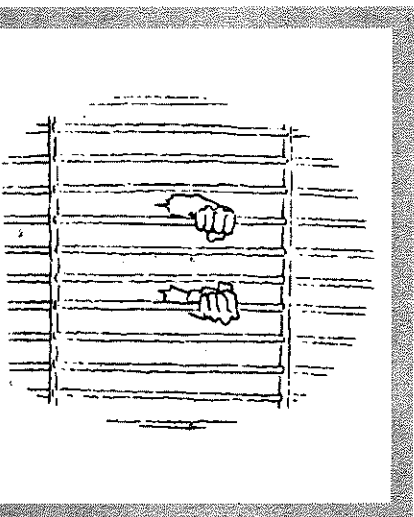
**9 septembre** Chaux-de-Fonds, 53 sans-papiers trouvent refuge dans une ancienne usine après avoir quitté la Maison du peuple. Le 4 septem-

bre, le collectif des sans-papiers a remis au Conseil d'Etat la liste des personnes dont la régularisation est demandée.

**12 septembre** Inauguration de la nouvelle structure de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), «SwissREPAT» à l'aéroport de Zurich-Kloten, chargée d'aider les cantons à exécuter les renvois des requérants d'asile déboutés.

**14 septembre** Fribourg, des paroissiens de St-Paul dans une lettre ouverte à l'évêché, dénoncent l'attitude de l'Eglise et du Conseil de paroisse de St-Paul concernant les sans-papiers. Ils décident de virer l'impôt ecclésiastique sur un compte bloqué.

**18 septembre** Les défenseurs du droit d'asile critiquent vertement le projet de révision partielle de la



loi sur l'asile mis en consultation. Notamment la nouvelle réglementation à l'égard des Etats tiers «sûrs»,

plémentaire de 5,9 millions pour financer le séjour de 572 personnes (principalement des Bosniaques et des

**Pire sourd qui ne veut entendre**

26 novembre - La question des sans-papiers sera finalement abordée à la session d'hiver du Parlement, après que les bureaux des Etats et du National ait rejeté l'inscription de ce thème à la session d'automne. Il en aura fallu de l'obstination et des mobilisations ! Le 5 septembre à Berne, une bonne centaine de sans-papiers ont remis à la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) une pétition réclamant l'arrêt des expulsions et une régularisation collective. Le 6, la Conférence des évêques suisses a affirmé sa solidarité avec les sans-papiers. Le 6 octobre, les délégués du Parti socialiste suisse ont voté une résolution demandant un moratoire sur les expulsions et les arrestations de sans-papiers. Le 29 octobre, l'Oeuvre suisse d'entraide de ces derniers (OSEO) a exigé une régularisation collective de ces derniers et le 24 novembre à l'appel de nombreuses organisations, quelque 8 000 personnes ont manifesté à Berne en faveur des sans-papiers, et exigé la régularisation collective des clandestins et l'arrêt immédiat des expulsions. Malgré cela, à 2 reprises, le 2 octobre et le 21 novembre, le Conseil fédéral a retiré son intention de ne pas accorder d'amnistie générale aux sans-papiers.

après avoir occupé pendant 6 semaines l'église catholique de Ste-Marie, les sans-papiers démenagent dans l'église réformée de St-Paul. A Zurich, 50 sans-papiers et sympathisants quittent le Grossmünster après 24h d'occupation.

31 octobre L'ancien conseiller d'Etat neuchâtois Francis Matthey présidera dès le 1<sup>er</sup> janvier la Commission fédérale des étrangers à la place de Rosemarie Stammen.

2 novembre Le Comité des droits de l'homme de l'ONU se dit très préoccupé par les procédures de disposition d'étrangers. Relevanti, entre autres, des cas de traitement dégradant et d'usage excessif de la force.

4 novembre L'évêque français Jacques Gaillot rend visite aux sans-papiers de Bâle et de Berne. La veille, il a participé à un banquet républicain en mémoire de l'abbé des réfugiés, Cornelius Kochl.

5 novembre Fribourg, le collectif des sans-papiers dépose au Canton une liste de 173 sans-papiers dont la régularisation est demandée. Quelque 1'000 personnes ont signé une pétition contre les renvois. Le 16 octobre, le parti socialiste fribourgeois a réaffirmé son soutien aux sans-papiers.

l'emploi et l'apprentissage des langues.

6 novembre Le Forum pour l'étude des migrations rend un rapport tenant de dénombrer les étrangers clandestins actifs, qu'il estime entre 70'000 et 180'000.

20 novembre Après le collectif vaudois créé le 6 septembre, la création militif des sans-papiers et du Collectif de soutien aux sans-papiers, voici la création à Delémont du Mouvement jurassien de soutien aux sans-papiers.

21 novembre Zurich, l'association augenaufr demande l'arrêt de renvois de requérants d'asile déboutés vers des pays en guerre civile.

23 novembre Lausanne, des familles kurdes mena-

cées de renvoi occupent la basilique de Notre-Dame du Valentin pour une action symbolique de 24h.

**EUROPE**

15 août Norvège, un requérant d'asile iranien débouté il y a 3 ans de la procédure d'asile et réfugié depuis lors dans une église, voit son cas réexaminé par les autorités.

23 août France, des associations de défense des réfugiés accusent la police des frontières de l'aéroport de Roissy, de refuser systématiquement d'enregistrer les demandes d'asile.

12 septembre La Commission européenne adopte une proposition de directive relative à une définition commune du statut de réfugié et à des normes communes en matière de droit des réfugiés. Le texte inclut pour la 1<sup>ère</sup> fois les cas de persécution par des agents non étatiques.

22 octobre Autriche, 3 policiers, qui avaient bâilloné un réfugié algérien lors de son expulsion en mai 99, sont inculpés de «*fortunaire ayant entraîné la mort*».

25 octobre L'Autriche annonce un durcissement de sa politique d'asile. Elle introduira également le relèvement des empreintes digitales des requérants d'asile.

19 septembre L'ODR prolonge jusqu'au printemps prochain, l'admission provisoire des personnes appartenant aux minorités ethniques (Serbes, Roms, Ashkalis et Slaves musulmans) de la Kosovo.

19 septembre Grisons, un requérant d'asile algérien en détention en vue de son renvoi, se pend dans sa cellule la veille de son expulsion. (cf. p. 18)

3 octobre Le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil un crédit sup-

Kosovars) déboutées de la procédure d'asile, dont le séjour est toléré par le canton.

14 octobre Valais, l'avocat du requérant nigérian de 27 ans, mort en mai dernier lors de son expulsion, fait recours contre la décision du juge du 4 octobre dernier, de ne pas poursuivre les 2 policiers impliqués. (cf. p. 18)

21 octobre Bâle, une vingtaine de sans-papiers et des sympathisants occupent l'église Saint-Antoine. A Berne,



**Australie: attitude indigne**  
 17 septembre - Nauru, petite île du Pacifique sud, arrivée de plus de 600 demandeurs d'asile en majorité afghans refusés par l'Australie, après avoir été, pour la majorité d'entre eux, secourus le mois dernier dans l'Océan Indien par un cargo norvégien lors du naufrage de leur embarcation. Le gouvernement australien a refusé de les accueillir, malgré les protestations des Nations unies et de l'Union européenne. D'après un calcul de l'AFP, proportionnellement, l'arrivée de 300 réfugiés devrait représenter pour Nauru ce que serait l'afflux d'un million de clandestins en Australie.

**29 octobre** Grande-Bretagne, des 2002 une carte d'identité pour requérants d'asiles seraintroduite, avec photo et empreintes digitales. Dès le 1<sup>er</sup> décembre, des tests sur le langage pour déterminer l'origine des requérants seront utilisés.

# MONDE

**16 septembre** Sri Lanka, 24 personnes sont tuées et 47 blessées lors d'une attaque suicide perpétrée par des séparatistes tamouls contre un navire transportant des soldats sri lankais.

**27 septembre** Algérie, 22 personnes sont massacrées et 2 blessées par un groupe armé à Larba près d'Alger. Depuis mi-août, plus de 200 personnes ont été assassinées par des groupes armés.

**29 septembre** République démocratique du Congo

gain de violence, des combats et massacres font 65 morts en 2 jours, au moment où le processus de paix vient d'être bloqué par les rebelles.

**25 octobre** L'Irak dénonce une «invasion» du nord de son territoire par l'armée turque qui, selon lui, y fortifie ses positions après avoir introduit début octobre des dizaines de chars et transports de troupes.

(RD), 2 civils et 12 assaillants sont tués dans l'attaque de la ville de Kindu (est, sous contrôle des rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie).

**1<sup>er</sup> octobre** Cachemire indien, un attentat-suicide revendiqué par des islamistes contre le Parlement, fait au moins 38 morts et une trentaine de blessés.

**18 octobre** Afghanistan, 6 civils sont tués à Kaboul par des raids américains déclenchés suite aux attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Depuis le début des frappes, Kaboul parle de 400 civils tués.

**20 octobre** Tchétchénie, 6 militaires russes sont tués par des mines antipersonnel en 24h, les rebelles ont attaqué des positions et des postes de contrôle russes à 16 reprises, faisant 2 morts et 6 blessés.

**21 octobre** Colombie, la guerre civile connaît un re-

**30 octobre** 8 000 Afghans sont regroupés dans des camps près de la frontière irakienne et quelque 80 000 Afghans se sont réfugiés au Pakistan depuis mi-septembre. Le HCR demande au Pakistan de rouvrir sa frontière.

**4 novembre** Cachemire, 35 personnes sont tuées au cours d'acrochages. Les tensions indo-pakistanaïses ont donné lieu à de violents affrontements ces dernières semaines.

**5 novembre** Nigeria, Etat de Kaduna, suite à l'introduction de la loi islamique, la charia, de nouvelles émeutes interreligieuses font 11 morts et des dizaines de blessés. Le 16 septembre, 300 personnes

ont été arrêtées à Jos à la suite d'affrontements entre chrétiens et musulmans, qui ont fait plus de 500 morts et de 1 000 blessés.

**7 novembre** Burundi, l'armée affirme avoir tué 162 rebelles des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) dans l'est et le sud du pays. Cette flambée de violence intervient moins d'une semaine après la mise en place d'un gouvernement de transition.

**16 novembre** Macédoine, après 2 mois de tergiversations, le Parlement approuve la réforme de la Constitution en faveur de la minorité albanaise. Depuis juin, quelque 52 500 réfugiés sont rentrés

et 29 400 se trouvent encore en Kosovo. Au moins 76 000 personnes sont encore déplacées en Macédoine.

**19 novembre** Turquie, une détention de 26 ans meurt après 193 jours en grève de la faim. Le bilan du mouvement de protestation contre le nouveau régime carcéral à isolément renforcé, s'établit à 42 morts

**22 novembre** Turquie, selon l'Association turque des droits de l'homme (IHD), les cas de torture ont augmenté de 50% au cours des premiers mois de l'année par rapport à l'an 2000. Elle dénonce aussi la multiplication des entraves à la liberté d'expression.

## Noël approche ! N'hésitez pas !

Un abonnement d'une année à «Vivre Ensemble» peut être un cadeau original pour vos proches, et un bon moyen de sensibiliser des personnes à la problématique de l'asile. Je souhaite offrir un abonnement d'une année à «Vivre Ensemble» à :

1) Nom: ..... Prénom: .....  
 Adresse: ..... No postal: .....  
 2) Nom: ..... Prénom: .....  
 Adresse: ..... No postal: .....  
 Veuillez m'adresser un bulletin de versement à mon adresse:

Nom: ..... Prénom: .....  
 Adresse: ..... No postal: .....  
 Lieu: ..... Signature: .....

Prix de l'abonnement pour une année: fr. 20.-, pour cinq parutions.

A retourner à Vivre Ensemble - c. p. 177 - 1211 Genève 8 - tél. 022 320 60 94

MME  
MARIE-JOSE MASSEREY  
RUE SCHAUB 5  
1202 GENEVE

## Qui ose dire que l'ODR manque de souplesse !

Lettre de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) du 3 septembre 2001, à un requérant d'asile en provenance du Sri Lanka:

«Nous revenons à notre décision du 29 août 2001 dans laquelle nous avons modifié vos données d'identité conformément aux données figurant sur les documents déposés au dossier.

Nous n'avons toutefois pas pris garde que dans les nouveaux documents déposés au dossier, votre date de naissance comporte manifestement une erreur dès lors que l'année 1962 n'est pas une année bissextile, et par conséquent la date du 29 février 1962 n'existe pas.

Nous vous prions dès lors de nous communiquer dans quel sens une correction est possible (par exemple retenir comme date le 28 février 1962 ou le 1<sup>er</sup> mars 1962).»

L'ODR est d'habitude extrêmement tatillon sur les chiffres et les dates. Alors quelle surprise pour ce requérant tamoul à qui l'ODR demande carrément de choisir la date de naissance qu'il préfère. (réd.)